



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom comercial: Nattaro Safe

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Insecticide

Utilisations déconseillées Il n'existe pour l'instance aucune information à ce sujet.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nattaro Labs AB

Adresse: Medicon Village  
Scheelevägen 2  
SE-223 63 Lund  
La Suède

Téléphone: +46 (0) 46 149 300

E-mail: [info@nattarolabs.se](mailto:info@nattarolabs.se)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Cas urgents (24h/24): 112, demander Information Poisons

### 2 IDENTIFICACION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement 1272/2008 (CLP)

| Classe de danger | Catégorie de danger | Code de danger  |
|------------------|---------------------|---|
| STOT RE          | 2                   | H373- Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage conformément au CLP (CE) n° 1272/2008



**Attention**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

H373- Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P103 – Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P314 – Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 – Éliminer le contenu et récipient dans conformément à la législation nationale.

EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

Aucune substance vPvB

Aucune substance PBT

Pas de substance de ayant des effets perturbateurs endocriniens.

## 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substance

| Substance         | N.º CAS    | Concentration | Classification                         |
|-------------------|------------|---------------|--|
| Terre de diatomée | 61790-53-2 | 100 %         | EUH066<br>STOT RE2, H373<br>(pulmones) |

## 4. PREMIER SECOURS

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Secouristes – veiller à l'autoprotection

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie.

**Inhalation:** Éloignez la personne de la zone dangereuse. Donner de l'air frais à la personne atteinte et selon les symptômes, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation (rougeur etc.) consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** Enlevez vos lentilles. Rincer immédiatement avec un léger courant d'eau ou de liquide oculaire. Éviter de se frotter les yeux car la poussière est abrasive. Si les symptômes persistent, contactez un médecin/consultez un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la rubrique 11 et à la rubrique 4.1 sur les voies d'absorption.

Dans certain cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

Irritation des yeux.

Irritation de muqueuses du nez et de la gorge

Dessechement de la peau

Ingestion de grandes quantités : Irritation de la cavité buccale et du pharynx.

Irritation de l'estomac.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 4.3 Identification des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas combustible. Les agents extincteurs doivent être choisis en tenant compte du feu dans la zone environnante.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former: Le produit n'est pas combustible

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle cf. rubrique 8. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Appareils respiratoires autonomes. Selon l'étendue de l'incendie.

Le cas échéant vêtements de protection complets. Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

En cas de déversement ou de dégagement accidentel, porter l'équipement de protection individuelle indiqué à la section 8 pour éviter une éventuelle contamination. Assurer une aération suffisante et éliminer les sources de feu. Éviter le dégagement de poussière en cas de produits solides et/ou pulvérulents. Quitter si possible la zone de danger, appliquer le cas échéant les plans d'intervention d'urgence. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2 Pour les secouristes

Voir le paragraphe 8 pour l'équipement de protection individuelle et les informations sur les matériaux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Si la fuite est importante, bouchez-la.

Arrêtez la fuite, si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Ne jetez pas les déchets à l'égout.

Éviter la pénétration du produit dans les eaux de surface et souterraines, ainsi que dans le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et éliminer conformément à la section 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle, voir section 8 et instructions d'élimination, voir section 13.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### 7.1.1 Recommandations générales

Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation.

Éviter la formation de poussière. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Il est interdit : de manger, de boire, de fumer, ainsi que de stocker des produits alimentaires sur le lieu de travail.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation. Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

##### 7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, et compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration,

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées. Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers. Ne pas stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé. Ne pas stocker avec les alcalis. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au sec.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a actuellement aucune information à ce sujet.

### 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

|  |                                    |          |
|--|------------------------------------|----------|
| <b>Designation chimique :</b><br><b>Terre à diatomées, naturelle</b><br><b>Quantité en % : 100</b> |                                    |          |
| VLEP-8h : 3 mg/m <sup>3</sup> (R), 10 mg/m <sup>3</sup> (I) (ACGIH), 4 mg/m <sup>3</sup> E (AGW)   | VLEP-CT :---                       | VP : --- |
| Les procédures de suivi  |                                    |          |
| VLB: -----   | Autres informations : DFG, Y (AGW) |          |

|   |                           |          |
|---|---------------------------|----------|
| <b>Designation chimique :</b><br><b>Valeur limite général de poussière</b>  |                           |          |
| VLEP-8h : 3.5 mg/m <sup>3</sup> (alvéolaire), 7 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) (Poussières réputées sans effet spécifique, VLEP) | VLEP-CT :---              | VP : --- |
| Les procédures de suivi   |                           |          |
| VLB: ----   | Autres informations : --- |          |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 8.2 Controles de la exposición

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurez-vous que la ventilation est bonne. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration en dessous des valeurs maximales autorisées pour le lieu de travail (VME), un masque doit être porté. Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables. Lavez-vous les mains avant de faire une pause et en fin de journée. Conserver à l'écart des aliments et boissons, et compris ceux pour animaux. Reterirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration..

Protection des yeux/du visage : Lunettes protectrices hermétiques avec protection laterales (EN166).

Protection de la peau :- Protection des mains : Gants protectures résistant aux produits chimiques (EN ISO 374).

Protection respiratoire : Si la valeur VME est dépassée. Le cas échéant, filtre P2 (EN143) couleur distinctive blanc. Tenir compte des limitations du temps d'utilisation du respirateur.

Dangers thermiques : Sans objet.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Paramètre   | Valeur           | Méthode/note                                      |
|---|------------------|---|
| Forme:  | Solide, poudre   |   |
| Couleur:  | Blanc jaunclaire |   |
| Odeur:  | Inodore          |   |
| Valeur de pH:   | 3 - 7            | 10% suspension                                    |
| Point de fusion/point de congélation:                                   | >1710 °C         | La substance se transforme en silicium cristallin |
| Inflammabilité  | Non combustible  |   |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité : | Pas explosiv     |   |
| Solubilité  | Insoluble        |   |

### 9.2 Información adicional

Pas d'information disponible



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

#### 10.1 Reactivité

Le produit n'a pas été contrôlé

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés

#### 10.3 Possibilité de réaction dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

#### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de chaleur

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucun danger connu

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun danger connu

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir la section 2.1 (classification) pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Cette section s'adresse au personnel médical, aux professionnels du milieu de travail et aux toxicologues.

##### 11.1.1 SUBSTANCE - INFORMATIONS SUR LA CLASSE DE DANGER

#### Toxicité aiguë:

Ingestion: Pas d'information disponible. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac si de grandes quantités sont ingérées.

Contact avec la peau: Pas d'information disponible. Peut provoquer une dessiccation en cas de contact prolongé avec la peau.

Inhalation: Pas d'information disponible. Peut provoquer une sécheresse des voies nasales et une congestion des voies respiratoires supérieures lorsque des particules de poussière sont inhalées.

**Corrosif/irritant pour la peau/les yeux :** No

**Sensibilisation:** Pas d'information disponible.

**Mutagénicité :** Pas d'information disponible.

**Cancérogénicité :** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction:** Pas d'information disponible.

**Information complémentaire:** La terre de diatomées naturelle contient <0,1 % de quartz cristallin.

### 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUES



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

Résumé: Le produit ne devrait présenter aucun danger pour le sol ou l'environnement aquatique à court ou à long terme. La terre de diatomées est un minéral couramment présent dans l'environnement/la nature.

### 12.1 Toxicité

| Substance | Études et temps d'exposition | Resultat | Méthode | Note |
|-----------|------------------------------|----------|---------|------|
| -         | -                            | -        | -       | -    |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation biotique : Non pertinent. substance inerte

Dégradation abiotique Non pertinent. substance inerte

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

Valor log Kow y/o BCF: Ne s'applique pas aux substances inorganiques/inertes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

D'après les propriétés physicochimiques de la substance, le produit devrait être distribué principalement dans les sédiments du milieu aquatique.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT: NON APPLICABLE

Évaluation mPmB: NON APPLICABLE

### 12.6 Autres effets indésirables

Pas d'information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Pour la substance/le mélange/les résidus

Numeró de la clé de déchets CE :

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes de déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2014/955/UE) 06 13 01 produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides.

Recommandation:

Il y a lieu d'éviter l'évacuation des eaux usées dans l'environnement. Respecter les prescriptions administratives locales.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales. Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE REACH n° 1907/2006

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandises dangereuses Non

### 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATIONS

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les limitations:

Respecter les règlements/lois nationaux sur la protection des jeunes au travail (en particulier la mise en œuvre nationale de la directive 94/33/CE).

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.

Directive 2010/75/UE (COV): 0%

Données supplémentaires selon art.69 (2). Règlement (UE) No 528/3012 (produits biocides) :

L'identité de toute substance active et sa concentration en unités métriques :

Terre à diatomées, naturelle 100g/100g

Les utilisations : Insecticide

Le numéro d'autorisation : FR-2022-0064

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

### 16. Autres informations

#### 16.1 Révisions des fiches de données de sécurité

Version Cambios

Date

2.0 Version entièrement nouvelle après approbation selon BPR

Decembre 21, 2022

#### 16.2 Explication des abréviations dans la fiche de données de sécurité

|         |  |
|---------|--|
| BCF     | Facteur de bioconcentration                      |
| log Kow | Coefficient de partage n-octanol/eau             |
| PBT     | Substance persistante, bioaccumulable et toxique |
| mPmB    | Très persistant et très bioaccumulable           |

#### 16.3 Autres

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit du point de vue de la sécurité. La fiche de données de sécurité ne doit pas être considérée comme une spécification chimique.

Les informations sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, la gestion et l'élimination des déchets en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité.